

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 6

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

834 247 769 RCS Bourg-en-Bresse.

TMP INDUSTRIE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 3510000.00 EUR.

Adresse : 1, Route de la Chartreuse, Dhuys, 01250 Nivigne et Suran.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 25 juillet 2025, il a été prévu l'apport à titre de fusion, à la société TMP INDUSTRIE, société par actions simplifiée au capital de 3 510 000 euros, dont le siège social est au 1 route de Chartreuse – DHUYS – 01250 NIVIGNE ET SURAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 834 247 769, de tout l'actif de la société BMP BERNARDI METAL PLASTIQUES, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle Ouest – Rue de Chambourg – 01100 OYONNAX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 333 400 604, évalué à 2 309 630 euros, et la prise en charge de son passif, évalué à 1 107 271 euros, soit un apport net de 1 202 359 euros. Conformément aux dispositions du II de l'article L 236-3 du Code de Commerce, la fusion-absorption de la société BMP BERNARDI METAL PLASTIQUES (Société Absorbée) par la société TMP INDUSTRIE (Société Absorbante) n'entraînera aucun échange de titres au niveau de la société HYLEANCE, société détenant la totalité des titres des deux entités parties à l'opération. Aucune augmentation de capital ne sera constatée au niveau de la société TMP INDUSTRIE ; Prime de fusion : Néant ; Report à nouveau : Fusion sans échange de titres du fait de la détention par une même entité de la totalité des titres de l'entité bénéficiaire des apports (la Société Absorbante) et de l'entité qui disparaît (la Société Absorbée), la société TMP INDUSTRIE devra comptabiliser en report à nouveau un montant de 1 202 359 euros, correspondant à l'actif net reçu de la société BMP BERNARDI METAL PLASTIQUES. Dépôt du projet de traité de fusion : -Pour la société TMP INDUSTRIE : au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE, en date du 29 juillet 2025 ; -Pour la société BMP BERNARDI METAL PLASTIQUES : au greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE le 29 juillet 2025 -. Pour avis, La Présidente..